

Notice administrateur — Remboursement dynamique de l'avance

Montant de marché, seuils de remboursement et contrôles de saisie

Cette notice s'adresse aux **managers projet** et **administrateurs de lot**. Elle décrit le paramétrage du nouveau calcul dynamique du remboursement de l'avance : montant de marché HT, seuils de déclenchement et de fin, contrôles à l'enregistrement et effet sur les certificats de paiement.

SOMMAIRE

1. Le principe
2. Renseigner le montant de marché HT
3. Paramétrer l'avance et les seuils
4. Les contrôles à l'enregistrement
5. L'effet sur les certificats de paiement
6. FAQ

1 Le principe

Le remboursement de l'avance en mode « **Calcul dynamique** » se calcule désormais par rapport au **montant du marché initial** du lot — et non plus à la somme des postes du bordereau — et s'étale **linéairement entre deux seuils d'avancement** que vous définissez : le seuil de déclenchement et le seuil de fin de remboursement. Trois données sont donc à renseigner sur le lot : le **montant de marché HT**, et les **deux seuils** de la rubrique Avance.

- ① Seul l'avancement des postes « **Prévu au contrat** » compte dans le calcul : les postes « Suppléments » et « Options » en sont exclus. Pensez à bien typer les postes du bordereau.

2 Renseigner le montant de marché HT

Dans la fenêtre « **Nouveau lot** » ou « **Éditer le lot** », rubrique **Paramètres généraux**, saisissez le montant de marché HT (en euros, 2 décimales), à droite du N° de commande.

✓ PARAMÈTRES GÉNÉRAUX

Catégorie de lot



Lot travaux



Code

CVC

Nom *

Climatisation Ventilation Chauffage

N° de commande

Montant de marché HT

€

Entreprise

Entreprise 1



Descriptif



Ce lot n'a pas de budget

La rubrique Paramètres généraux de la fenêtre du lot.



Le champ « Montant de marché HT », à droite du N° de commande.



Pour les lots existants, le champ a été initialisé avec la **somme des postes « Prévu au contrat »** du bordereau de prix : vérifiez-le et ajustez-le au montant du marché signé.

3 Paramétrer l'avance et les seuils

- 1 Dans la rubrique **Avance**, saisissez le montant de l'avance en € ou en % (un pourcentage s'applique au montant de marché).
- 2 Choisissez le mode « **Calcul dynamique** » dans la liste « Mode de calcul du remboursement avance ».

- 3 Renseignez le **seuil de déclenchement** et le **seuil de fin** de remboursement (en % d'avancement sur le marché, de 0 à 100, 2 décimales). Les deux seuils n'apparaissent qu'en mode dynamique.

AVANCE ⓘ

1
Avance (HT)
 € ▾

2
Mode de calcul du remboursement avance ⓘ
 ▾

3
Seuil de déclenchement du remboursement
 %

Date de paiement de l'avance

Seuil de fin de remboursement
 %

La rubrique Avance d'un lot en calcul dynamique : avance de 11 500 €, remboursement étalé de 65 % à 80 % d'avancement.

- 1 Le champ « **Avance (HT)** » avec son sélecteur d'unité € / %.
- 2 Le mode « **Calcul dynamique** », qui fait apparaître les seuils.
- 3 Les **deux seuils** : déclenchement et fin de remboursement.

ⓘ Pour les lots existants en calcul dynamique, les seuils ont été initialisés à **0 et 100** (comportement équivalent à l'ancien calcul) : ajustez-les aux conditions du marché.

4 Les contrôles à l'enregistrement

Dès qu'une avance est saisie, l'enregistrement du lot est **refusé** tant que :

- le **montant de marché** n'est pas défini (une alerte unique le signale en priorité) ;
- le montant de marché n'est pas **strictement supérieur** à l'avance ;
- en mode dynamique, le seuil de déclenchement n'est pas **inférieur** au seuil de fin ;
- en mode dynamique, l'écart entre les deux seuils est **inférieur au taux d'avance** ($\text{Avance} \div \text{Montant de marché} \times 100$) — la fenêtre de remboursement doit permettre de rembourser toute l'avance.

Enregistrement impossible

×

Corrigez les points suivants avant d'enregistrer :

⌚

• Le montant de marché HT n'est pas encore défini, il est indispensable pour le calcul du remboursement.

Corriger

L'alerte bloquante : les points listés doivent être corrigés avant d'enregistrer.

En **édition**, si le montant de marché saisi diffère de la somme des postes « Prévu au contrat » du bordereau, un **avertissement confirmable** s'affiche : vous pouvez corriger ou **enregistrer quand même** (cas légitime d'un bordereau incomplet ou comportant des travaux supplémentaires).

Montant de marché différent du bordereau

×

Le montant de marché HT saisi (**250 000,00 €**) est différent de la somme des postes « Prévu au contrat » du bordereau de prix (**245 000,00 €**).

⚠

Vérifiez le montant de marché ou complétez le bordereau de prix.
Vous pouvez enregistrer malgré tout.

Annuler

Enregistrer quand même

L'avertissement confirmable : l'écart avec le bordereau est signalé mais n'empêche pas d'enregistrer.

5 L'effet sur les certificats de paiement

À chaque génération de certificat, le système calcule l'avancement sur le marché (postes « Prévu au contrat » ÷ montant de marché) et impute le remboursement :

- **aucun remboursement** tant que l'avancement n'atteint pas le seuil de déclenchement ;
- **remboursement linéaire** entre les deux seuils ;
- **avance intégralement remboursée** dès que l'avancement atteint le seuil de fin.

Exemple — marché 230 000 €, avance 11 500 € (5 %), seuils 65 % → 80 % :

CERTIFICAT	AVANCEMENT MARCHÉ	REMB. CUMULÉ	REMB. DU CERTIFICAT
N°1	50,00 %	0,00 €	0,00 €
N°2	70,00 %	3 833,33 €	3 833,33 €
N°3	75,00 %	7 666,67 €	3 833,34 €
N°4	80,00 %	11 500,00 €	3 833,33 €
N°5	90,00 %	11 500,00 €	0,00 €

6 FAQ

Pourquoi le remboursement calculé a-t-il changé sur mes lots existants ?

L'avancement est désormais rapporté au montant de marché du lot, plus à la somme des postes du bordereau. Les seuils ayant été initialisés à 0/100, le comportement reste équivalent tant que le montant de marché égale la somme des postes « Prévu au contrat ».

Je ne vois pas les champs de seuils dans la rubrique Avance.

Ils n'apparaissent qu'avec le mode « Calcul dynamique ». En « Calcul manuel », le remboursement reste saisi à la main.

Puis-je saisir un montant de marché différent du bordereau ?

Oui : un avertissement le signale, mais vous pouvez enregistrer quand même. C'est le cas normal d'un bordereau incomplet ou comportant des suppléments.

Que se passe-t-il si l'avancement recule d'un certificat à l'autre ?

Le remboursement du certificat peut être négatif (reprise), pour rester cohérent avec le remboursement cumulé.

Pourquoi l'enregistrement m'impose-t-il un écart minimal entre les seuils ?

La fenêtre entre les deux seuils (en points de %) doit être au moins égale au taux d'avance, sans quoi le remboursement ne pourrait jamais couvrir la totalité de l'avance.